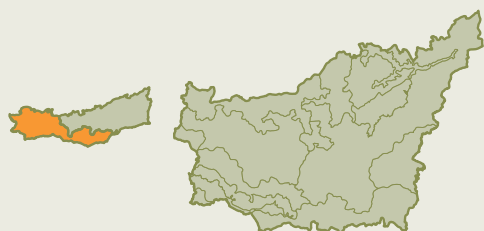




Plateau herbager de la Thiérache



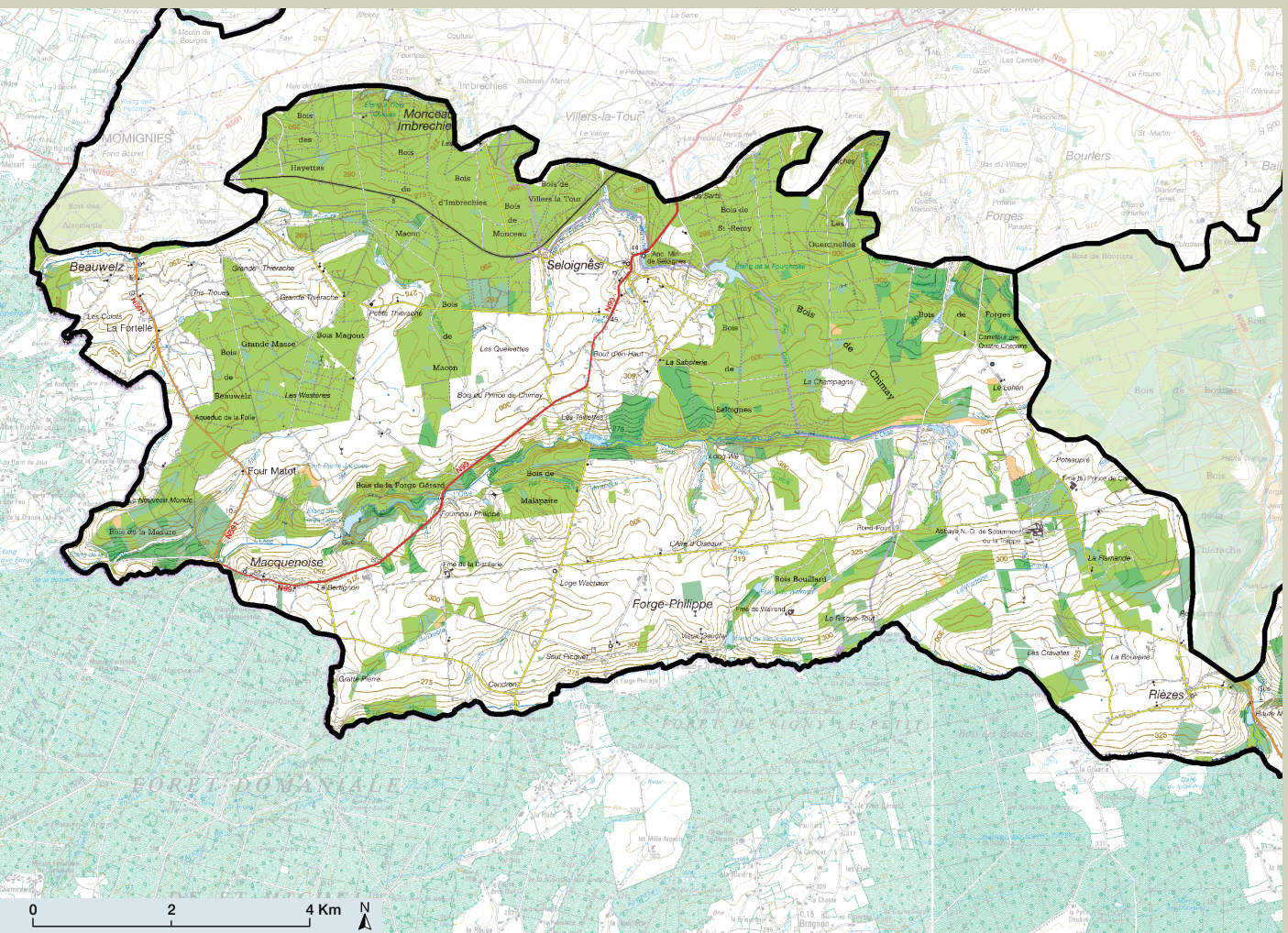
Superficie totale de l'aire (ha)^A	14 420
Superficie agricole (ha)	7 466
Terres arables / Prairies (%)	10 / 90
Superficie forestière (ha)	5 727
Peuplements feuillus / résineux / mixtes (%) ^B	63 / 33 / 4
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	365
Autres occupations du sol (ha)	862
Nombre d'habitants^C	10 316

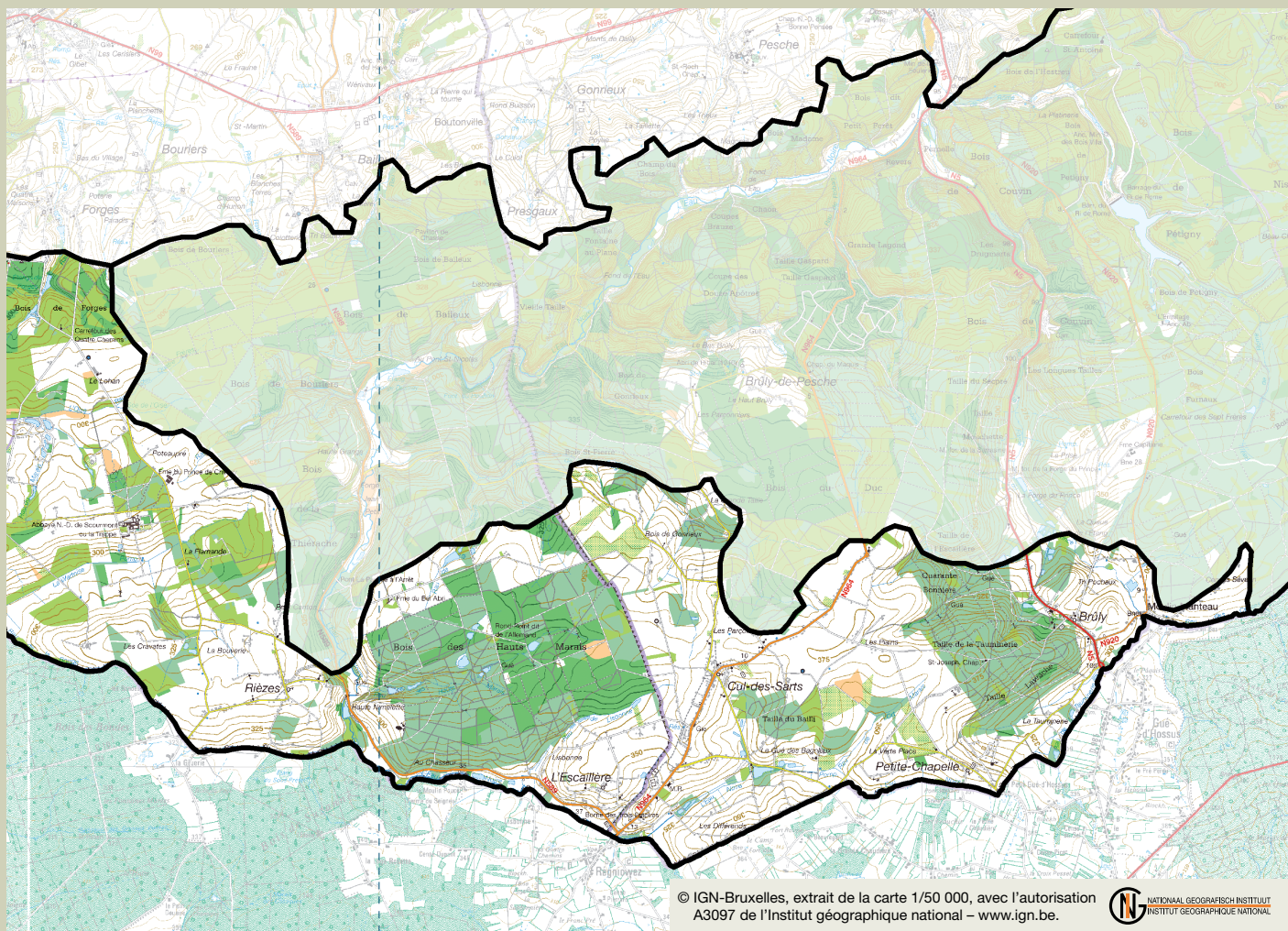
^A D'après la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B D'après l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (2008).

^C D'après les données de l'INS (2009).

L'aire du Plateau herbager de la Thiérache se confond avec le petit ensemble paysager qu'elle représente. Le plateau est caractérisé par un relief calme où prédominent des étendues agricoles principalement herbagères. Celles-ci prennent un caractère bocager autour des villages et des hameaux, les parcelles étant souvent encloses de haies. A l'écart des localités, de vastes prairies et quelques champs non enclos offrent des paysages plus ouverts, où émergent de grosses fermes isolées. Des bois entrecoupent les étendues agricoles et marquent leurs arrière-plans. Peu contraintes par les formes du relief, les localités s'étirent de façon lâche, leurs maisons égrenées le long du réseau routier.







L'aire du Plateau herbager de la Thiérache se confond avec l'ensemble paysager de la Thiérache, situé au sud-ouest de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Elle s'inscrit sur le plateau de Rocroi, extrémité occidentale du massif rhénan qui se prolonge en territoire français.

La Thiérache présente un **RELIEF APLANI**, peu attaqué par l'érosion des cours d'eau. Certains d'entre eux ont toutefois engendré des vallonnements relativement marqués : l'Oise dans l'ouest de l'aire, la Wartoise et l'Eau Noire aux limites sud de celle-ci, l'Eau Blanche et le Ruisseau du Prince aux franges respectivement nord-occidentale et orientale de la Thiérache.

Les **TERRES AGRICOLES** occupent de vastes superficies. Les sols, généralement humides – à l'origine de terrains marécageux dénommés « rièzes » dans la partie orientale de l'aire –, sont principalement voués aux herbages. Dans les localités et les auréoles agricoles qui les entourent, les parcelles sont en grande partie encloses de **HAIES**, ce qui donne au paysage un aspect bocager. Le réseau de haies est néanmoins devenu discontinu, évoluant en cordons arbustifs déstructurés par manque d'entretien, ou a été remplacé par du fil de fer barbelé. Sur les terres défrichées et vouées au 19^e siècle à l'agriculture – les « sarts » –, qui s'étendent au-delà des anciennes clairières, les haies sont plus rares et les parcelles plus grandes, offrant de vastes étendues ouvertes.

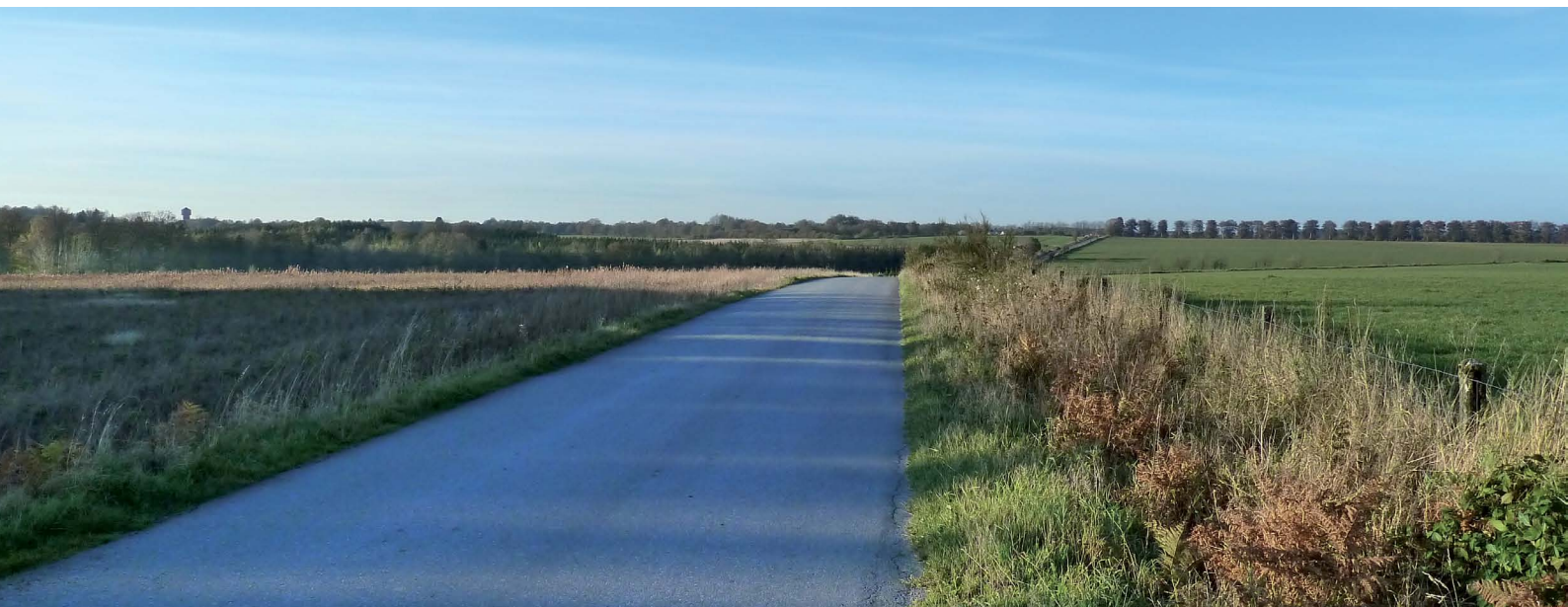
Vestiges de l'ancienne forêt de Thiérache, plusieurs **MASSIFS BOISÉS** couvrent le territoire. Majoritairement feuillus dans la partie occidentale de l'aire, ces boisements présentent d'importantes variations saisonnières en termes d'aspect et de teinte. Privés et moins accessibles dans la partie orientale, les bois sont dominés par l'épicéa. Partout dans l'aire, ils dessinent des arrière-plans boisés que complètent les couvertures forestières de la bordure voisine de l'Ardenne centrale et de la Thiérache française.

Les **LOCALITÉS**, villages et hameaux, sont étirés de façon lâche, leurs maisons égrenées le long du réseau routier. Une place souvent arborée regroupe l'église et quelques bâtiments importants. Les fermes traditionnelles, généralement étroites et allongées, présentent différents types de maçonneries, laissées à nu ou blanchies. Aux côtés du quartzite local apparaissent le calcaire et la brique, importés des régions voisines. L'ardoise ou l'asbeste-ciment couvrent des toitures souvent pourvues de croupettes. Dans la région de Cul-des-Sarts subsistent quelques fermettes « en bauché », aux colombages et torchis protégés par des planches en bois pour en améliorer l'étanchéité. L'habitat récent, composé de pavillons habituellement en brique et au toit d'ardoises, prolonge l'étirement lâche des localités.

En dehors des villages, de **GRANDES FERMES** en carré sont isolées au sein des espaces agricoles. Elles ont été mises en place dans la seconde moitié du 19^e siècle, consécutivement aux défrichements de l'ancienne forêt de Thiérache et à la mise en valeur agricole des terres.

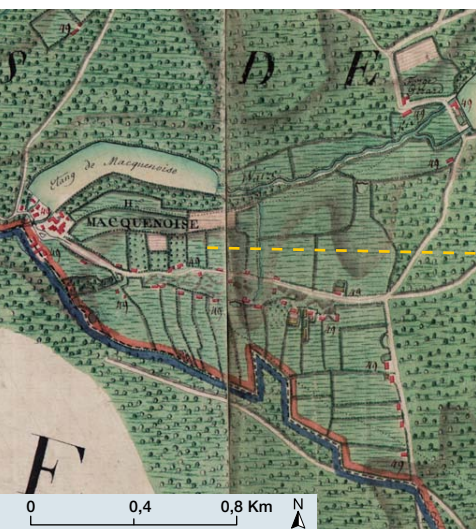
De nombreux grands **ÉTANGS** de forges témoignent de l'importance passée des activités métallurgiques. Les plans d'eau sont cependant pour la plupart peu visibles, masqués par les boisements qui les entourent.

Quelques **CAMPINGS** sont implantés dans l'aire. Cachés derrière des rideaux arborés, ils sont particulièrement discrets.



Le Plateau herbager de la Thiérache présente un relief généralement très calme, peu attaqué par l'érosion des cours d'eau. Ci-dessus, le terrain est légèrement creusé par un petit affluent de l'Eau Noire (lieu-dit L'Ort Marais à Petite-Chapelle, Couvin).

Quelques vallées créent des entailles davantage marquées dans le plateau et en accentuent les ondulations. C'est le cas de la vallée de l'Oise, aux versants boisés, qui traverse la partie occidentale de l'aire inscrite dans le bassin hydrographique de la Seine (ci-contre, Macquenoise, Momignies).

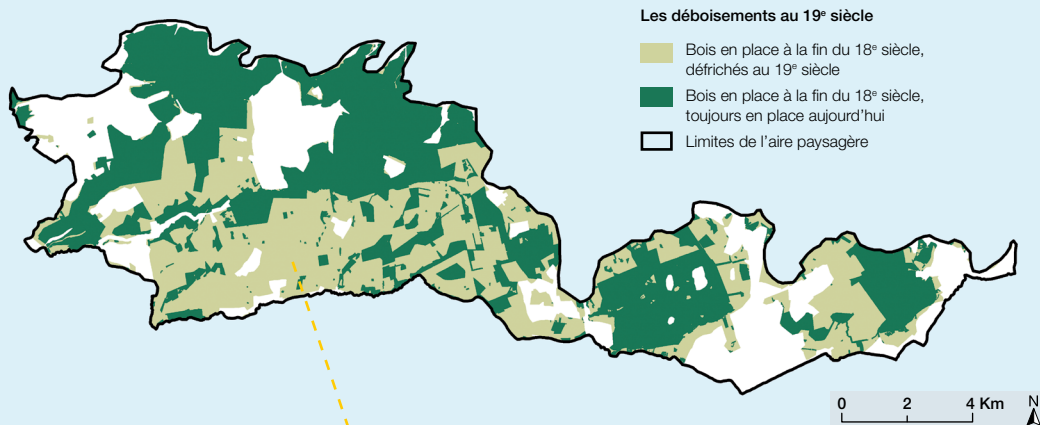


Au sein des villages et des hameaux et dans les anciennes clairières qui les auréolaient au 18^e siècle, la présence de haies entourant les prairies confère au paysage un aspect bocager. Des herbages encadrés de haies figurent sur la carte de Ferraris de 1771 à Macquenoise (Momignies). A cette époque, la grande forêt de Thiérache isole le village et sa clairière.

Source : carte de Ferraris, Seloigne 70 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.



Lorsqu'elles sont hautes et continues, les haies cloisonnent le paysage (à gauche, Petite-Chapelle, Couvin ; au centre, Grande Thiérache, Momignies).
Le réseau de haies est toutefois souvent discontinu, transformé en cordons arborés ou remplacé par des clôtures de fil de fer barbelé. Des vues plus longues s'offrent alors de part et d'autre des routes et chemins (à droite, Rièzes, Chimay).



Sur les terres défrichées dans la seconde moitié du 19^e siècle, les haies sont rares. De vastes espaces agricoles ouverts sont composés de grandes parcelles en majorité herbagères (ci-dessous, lieu-dit Saut-Picquet à Forge-Philippe, Momignies).

Source : SPW-DGO3 – DEMNA – DNE, 2012.



Dans l'est de l'aire, entre les localités de Petite-Chapelle et de Cul-des-Sarts, les sapins de Noël sont cultivés sur les terres agricoles (ci-contre, Petite-Chapelle, Couvin). Cette partie de la Thiérache leur offre des conditions favorables : un sol acide, un climat frais de type continental et une altitude proche de 400 mètres (voir pp. 63 et 89).



Vestiges de l'ancienne forêt de Thiérache, plusieurs massifs boisés s'étendent sur l'aire et marquent les arrière-plans (à gauche, bois des Hauts Marais à L'Escaillère, Chimay). Dans le nord-ouest de l'aire, de grands bois appartenant à la commune de Chimay sont traversés par des routes et des chemins publics. Principalement composés de chênes, ils offrent des paysages forestiers aux variations saisonnières marquées (à droite, en automne à Grande Thiérache, Momignies).



Dans les villages, l'église et quelques anciens bâtiments communaux sont groupés autour d'une place dont le terre-plein central est souvent bordé d'arbres alignés. En haut, l'église et l'ancien hôtel de ville de Seloignes, localité aujourd'hui intégrée à la commune de Momignies. En bas, l'église du village frontalier de Brûly (Couvin) et les bâtiment néoclassiques construits durant l'entre-deux-guerres par le notaire Charles Claes constituent un ensemble monumental particulièrement homogène.



Le bâti est implanté le long des routes desservant les localités. Serré au coeur du village, il s'étire ensuite de manière lâche jusqu'à bonne distance de celui-ci.

Ci-dessus à gauche, le centre de Cul-des-Sarts (Couvin) présente un bâti dense, de styles et teintes divers. Le revêtement asphalté de la route et des accotements ainsi que les hauts poteaux d'éclairage renforcent l'aspect « urbain » de la localité.

Ci-dessus à droite et ci-contre, les habitations sont égrenées le long des routes (Seloignes et Grande Thiérrache, Momignies).



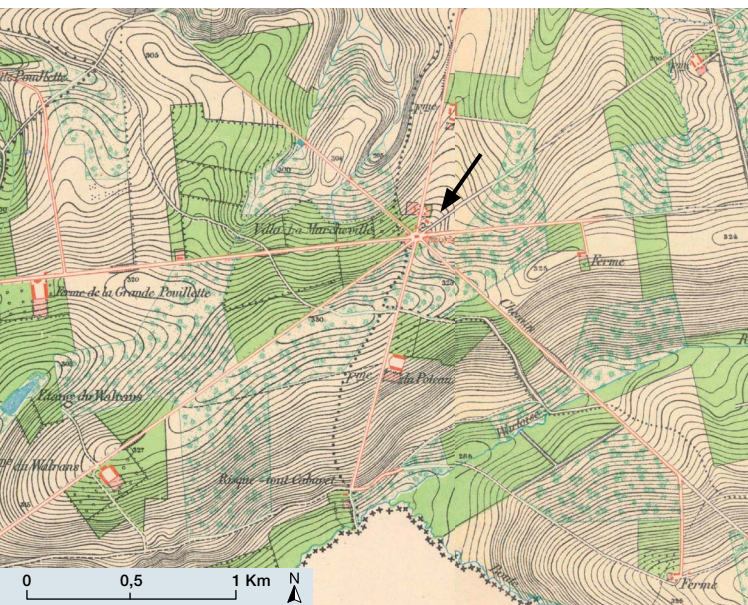
Les fermes traditionnelles sont généralement allongées et implantées parallèlement à la route, en bordure de celle-ci ou en retrait derrière une haie. Leur toit, d'ardoise ou d'asbeste-ciment, présente souvent des croupettes terminant la ligne de faîte. Les matériaux de maçonnerie sont diversifiés selon les époques de construction : assises de briques (à gauche, Rièzes, Chimay) ou moellons de pierre (au centre, Seloignes, Momignies). Dans la région de Cul-des-Sarts, quelques fermettes ont conservé leur revêtement « en bauché », constitué de planches de bois horizontales protégeant les murs en colombage et torchis (à droite, Cul-des-Sarts, Couvin).



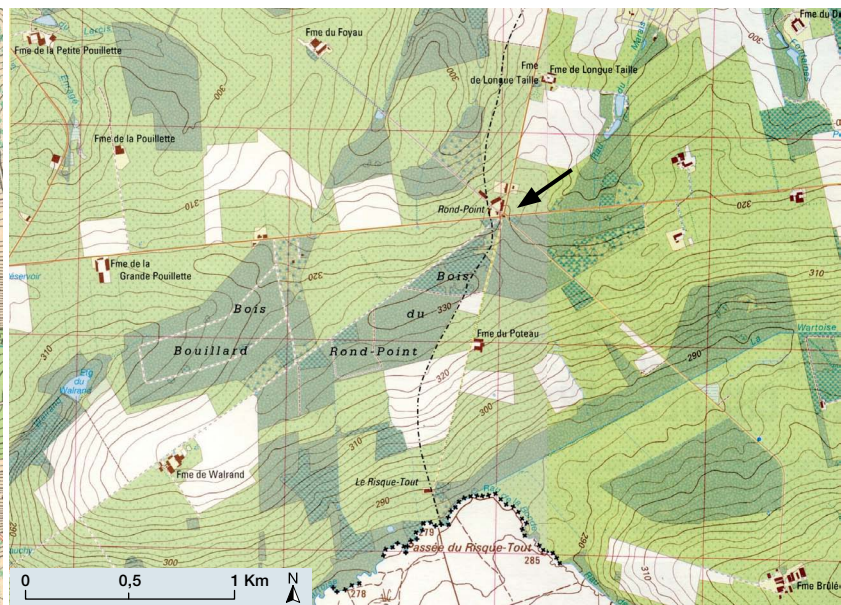
Les développements récents de maisons quatre façades prolongent l'étalement lâche des villages et hameaux le long des routes. Leur volumétrie, leur implantation parallèle à la voirie, les matériaux utilisés (briques et ardoises) évoquent avec plus ou moins de bonheur les petites fermes anciennes (à gauche, Rièzes, Chimay ; à droite, L'Escaillère, Chimay).



De grandes fermes de style néoclassique, en pierre ou en brique chaulée, ont été implantées à l'écart des localités, au cœur des terres essartées et vouées à l'agriculture dans la seconde moitié du 19^e siècle. Plusieurs de ces bâtisses imposantes s'organisent en carré (ferme Saint-Joseph, Cul-des-Sarts, Couvin).



Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000, Dépôt de la Guerre, Cul-des-Sarts LXII-2 et 3 (1871), coll. SRBG.



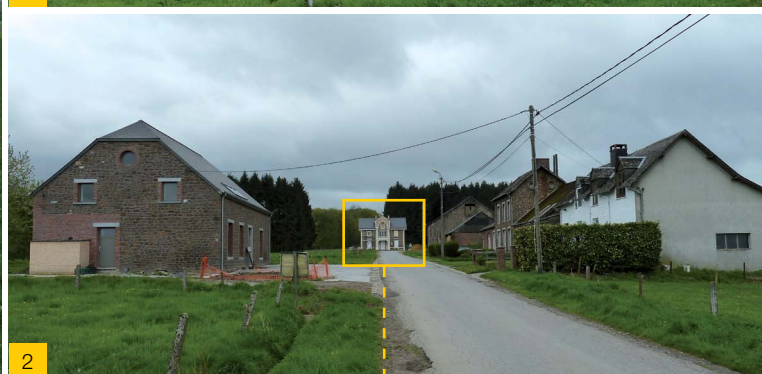
Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/20 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Au sud de Forges (Chimay) et à Forge-Philippe (Momignies), plusieurs grandes fermes bordent de longues routes rectilignes qui traversent le plateau agricole et convergent vers un rond-point (flèche) où se dressent quelques habitations et bâtiments agricoles.

Ces implantations ont été mises en place à partir des années 1850 sur quatre mille hectares de bois acquis et défrichés par la Société Agricole Liégeoise. Désireuse de consacrer les terres à une agriculture céréalière, la société y érige quinze grandes fermes et ouvre les routes destinées à faciliter les travaux agricoles. Au centre du rond-point, elle établit la maison du gérant, dite villa Lamarche, et à proximité, les habitations des vétérinaires, du forgeron, du charbonnier et de l'instituteur de la société. Cet habitat devait constituer l'embryon d'une ville vouée à l'agriculture, nommée Lamarcheville du nom du fondateur de la société, Charles Lamarche, un industriel liégeois.

L'abandon de la culture céréalière à la fin du 19^e siècle entraîne la faillite de la Société Agricole Liégeoise et marque la fin de ce projet urbanistique resté inachevé mais dont l'implantation est conservée en majeure partie (à gauche dans les années 1870, à droite actuellement).



Ci-dessus, une longue route rectiligne traverse les terres converties à l'agriculture par la Société Agricole Liégeoise à Forges (Chimay). Une rangée de poteaux électriques la longe et rythme son tracé.

La voirie est bordée par la ferme de Longue Taille, implantée en quadrilatère (1).

En point de mire de la route, on aperçoit le site de Lamarcheville (2), dont les habitations sont dominées par la maison du gérant, dressée au milieu du carrefour et qui se singularise par son style éclectique.

La maçonnerie en moellons de quartzite, extrait de carrières locales, donne aux bâtiments leur teinte brun sombre.



L'abbaye de Scourmont, fondée en 1850, fut également un acteur majeur du déboisement de l'ancienne forêt de Thiérache et de la mise en place de grands espaces agricoles (voir pp. 74-75). La bière trappiste de Chimay y est toujours brassée. Ses bâtiments sont discrets, en grande partie masqués par les boisements qui entourent le site. On peut les apercevoir depuis le versant opposé de la vallée de la Wautoise (Forges, Chimay).



De grands étangs ponctuent le territoire. Implantés dans les vallées des cours d'eau principaux, ils étaient destinés à alimenter des forges (à gauche, l'étang de la Fourchinée dans la vallée de l'Eau Blanche, Seloignes, Momignies).

Ces étangs sont souvent peu visibles, dissimulés par les boisements qui les entourent (à droite, un étang dans la vallée de l'Eau Noire à Basse Nimelette, Rièzes, Chimay).



Il existe plusieurs terrains de camping à Cul-des-Sarts et dans les campagnes de la partie occidentale de l'aire, mais leur présence reste particulièrement discrète grâce à une série de rideaux arborés (à gauche, le terrain de camping « Brayeur » à Momignies). Seuls des bâtiments d'accueil au profil hétéroclite et quelques caravanes situées à l'entrée des sites ont un impact paysager très ponctuel (ci-dessus à droite, le terrain de camping « La Camargue » à Forges, Chimay).



D'anciens bâtiments des douanes belge et française, installés le long des routes, signalent le passage de la frontière. Des aires de stationnement pour poids lourds, des stations-service, des établissements horeca et des commerces qui accueillent les routiers et les autres voyageurs les accompagnent (à gauche, le poste-frontière de Brûly sur la route N5).

Un poste de douane a été rénové à des fins touristiques (à droite, à Petite-Chapelle, Couvin). Le panneau placé à l'attention des promeneurs relate des anedoctes liées à la contrebande, une activité très pratiquée dans le passé.

Petite-Chapelle

Cette aubette de douane n'a pas toujours constitué le poste-frontière. Elle a été construite après la seconde guerre mondiale. Auparavant, l'ancienne aubette se trouvait un peu plus près de la limite de la France. Sur la route de Rocroi, elle se situait dans l'annexe du commerce de la famille Dardenne.

Ces deux bâtiments de douaniers renferment bien des anecdotes, tant entre ce village et la fraude, c'est une longue histoire. Petite-Chapelle constituait un véritable oasis où l'on aimait venir vivre, voire s'installer. La fixation de la frontière avec la France et les communes voisines de Rocroi, Taillette et Gué d'Hossus ainsi que la fraude ont été sans conteste des facteurs certains de prospérité de l'agglomération. Si la localité pouvait paraître calme le jour, il y régnait une grande activité la nuit pour frauder.

C'est qu'à Petite-Chapelle, il y avait matière pour alimenter ce «sport local» avec de nombreuses boutiques-frontière et la gare internationale où de nombreuses marchandises transitaient. Des fraudeurs réputés (la femme Bertrand, le père Tatave, Bazaine Gallois, ...) y ont réalisé de gros coups d'éclat. Nous vous invitons à vous replonger dans l'ambiance de cette époque dans la balade que nous vous proposons sur les trucs et astuces des fraudeurs et douaniers.



L'aire est délimitée de façon artificielle par la frontière. Des traits paysagers similaires (plateau herbager, bocage, implantation et architecture des fermes traditionnelles...) unissent en effet Thiérache belge et française et participent à une identité commune.

En haut, le plateau herbager est doucement vallonné et couvert d'un maillage discontinu de haies et de cordons arborés dans la commune de Taillette, près de Rocroi (département des Ardennes). De grands bois se dessinent à l'horizon.

Au centre, le réseau de haies basses fait l'objet d'un entretien soigné à Anor (département de l'Aisne), dans le Parc naturel régional de l'Avesnois. Au sein de ce territoire, une partie des déchets ligneux produits par la taille des haies est transformée en plaquettes destinées à alimenter les chaudières de particuliers, agriculteurs et collectivités. Ce mode de valorisation du bocage, intégré dans la filière bois-énergie, contribue à en assurer la préservation.

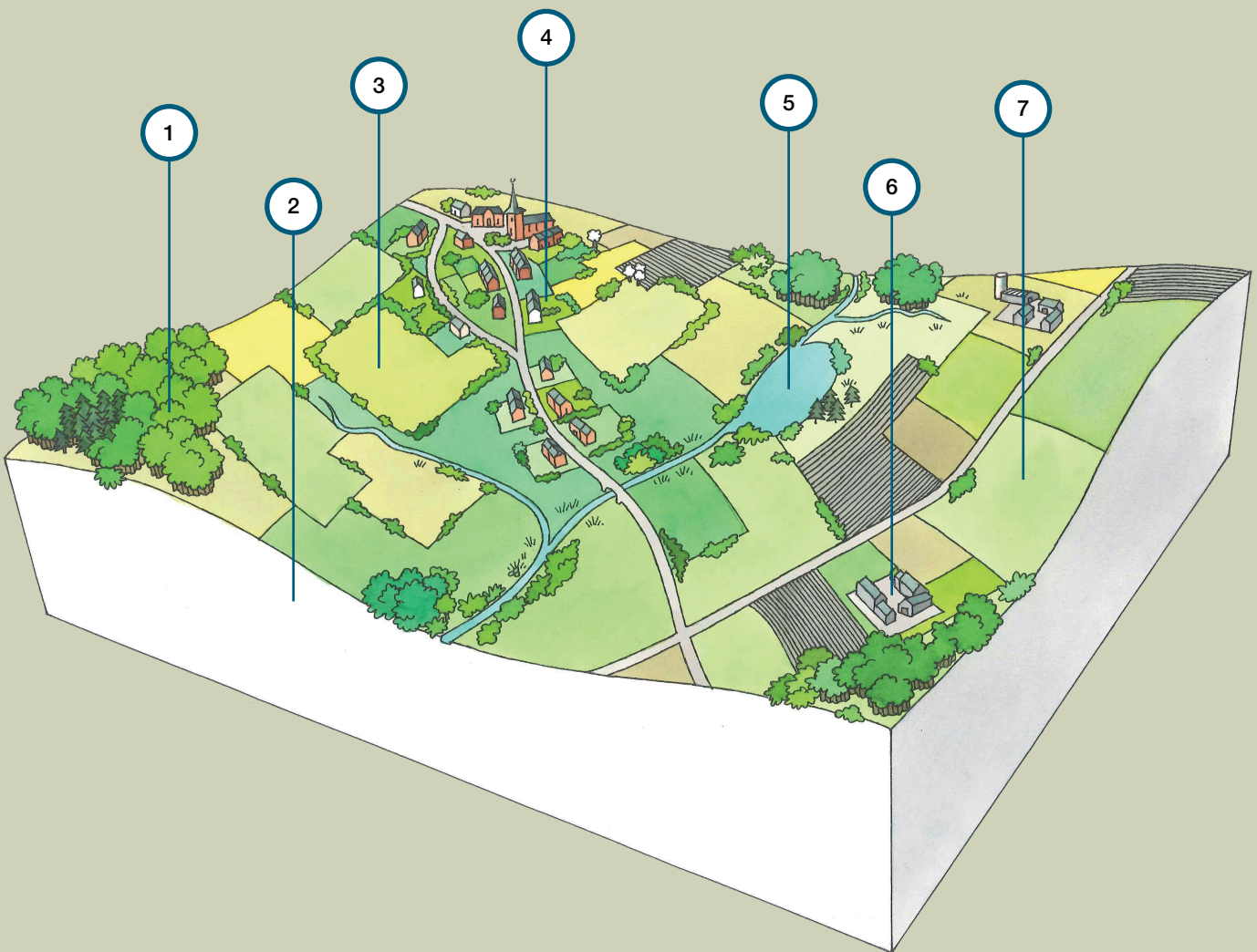


En bas, le village de Régniovez (département des Ardennes) présente, alignées le long de la rue principale, des maisons anciennes en brique et « en bauché » (flèche) du même type que du côté belge de la Thiérache. L'espace public fait l'objet d'un traitement particulièrement soigné.



Plateau herbager de la Thiérache

1. Bois relique de l'ancienne forêt de Thiérache.
2. Relief faiblement vallonné, peu attaqué par l'érosion des cours d'eau.
3. Prairie partiellement enclose de haies autour des villages et hameaux.
4. Localité étirée le long du réseau routier, au bâti en brique et en pierre à nu ou blanchie.
5. Ancien étang de forge.
6. Grosse ferme en carré, isolée au milieu des terres agricoles qu'elle exploite.
7. Grande parcelle agricole ouverte, sur les terres essartées au 19^e siècle.



Dessin : Dina Kathelyn.

Constats et enjeux

- Le réseau de haies qui enclot les parcelles agricoles autour des localités est caractéristique de la Thiérache mais pâtit d'un manque d'entretien. Il perd progressivement sa continuité, voire disparaît à certains endroits. Les haies remplissent cependant de nombreuses fonctions, notamment au niveau paysager ou environnemental.
- La rénovation des anciennes fermes « en bauché » de la région de Cul-des-Sarts s'accompagne souvent de la disparition de leur revêtement en bois et de leur maçonnerie à colombages. Ce bâti constitue pourtant une composante typique des paysages villageois de cette partie de la Thiérache.
- Le hameau de Lamarcheville et les grandes fermes qui l'entourent, isolées au sein de leurs terres agricoles, constituent un exemple rare et bien conservé d'un projet urbanistique utopique de « ville agricole » du 19^e siècle. Cet ensemble possède une cohérence et est potentiellement porteur d'une valeur identitaire.

Objectifs paysagers

1. Assurer la pérennité de la structure bocagère.	AMÉNAGEMENT
2. Préserver les fermes « en bauché » de Cul-des-Sarts et des localités voisines.	PROTECTION- GESTION
3. Préserver le cadre paysager et patrimonial du site de Lamarcheville et les étendues agricoles ponctuées de grandes fermes qui l'entourent.	GESTION- PROTECTION

Pistes d'action

- Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt du maintien du réseau de haies notamment via les méthodes agro-environnementales.
- Mettre en place des filières de valorisation des déchets de taille des haies, à l'exemple de ce qui se fait en Thiérache française dans le Parc naturel régional de l'Avesnois.
- Encadrer les transformations du bâti « en bauché » par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect de ses caractéristiques.
- Identifier un périmètre de protection du site de Lamarcheville, veillant à la préservation des espaces non bâtis et des caractéristiques architecturales des fermes et autres bâtiments.
- Mettre en place un itinéraire touristique traversant le site de Lamarcheville, au moyen d'un balisage didactique par exemple.